

TRAJET DE SOINS TCA

Trouble du comportement alimentaires 0-23 ans

1. Bénéficiaire

- ☐ Moins de 24 ans
- ☐ Non hospitalisé
- ☐ Diagnostic de TCA (AN, BN, BED) posé par le médecin référent

Si les 3 critères sont ok → **activation** du trajet de soins par le médecin référent (pseudocode = 401295)

2. Constitution de l'équipe spécialisée

- ☐ Psychologue
- ☐ Diététicien.ne
- ☐ Médecin qui initie et coordonne le trajet
*Médecin généraliste (traitant ou non)
(et/ou) Pédiatre
(et/ou) Pédiopsychiatre
(et/ou) Psychiatre*

Minimum 1 médecin et 1 diet ou psy

3. Élaboration d'un plan de traitement par les professionnels

À la suite d'une concertation multidisciplinaire :

- Minimum 15 minutes
- Minimum 2 et maximum 4 personnes

4. Traitement

Par 12 mois :

- **38** séances de **diététique** max par an remboursées (2 séances de 60 min + 36 séances de 30 min). *La 1^{ère} séance de diététique doit se faire dans le mois qui suit la prescription du trajet de soins.*
- **30** séances de **psychologie** max par an remboursées

Les professionnels doivent être conventionnés au sein d'un réseau SMEA pour que le patient soit remboursé.

5. Évaluation par les professionnels

Concertation multidisciplinaire pour évaluer le plan de traitement :

- Minimum 15 minutes
- Minimum 2 et maximum 4 personnes

6. Ensuite...

- **Suite du traitement** : réactivation du trajet de soins pour 12 mois, dans les mêmes conditions.
- **Suspension** : redirection vers des soins spécialisés.
- **Clôture** : plus de soins nécessaires et/ou plus de contact depuis 6 mois